

Assemblée Générale de rentrée

District DUNKERQUE

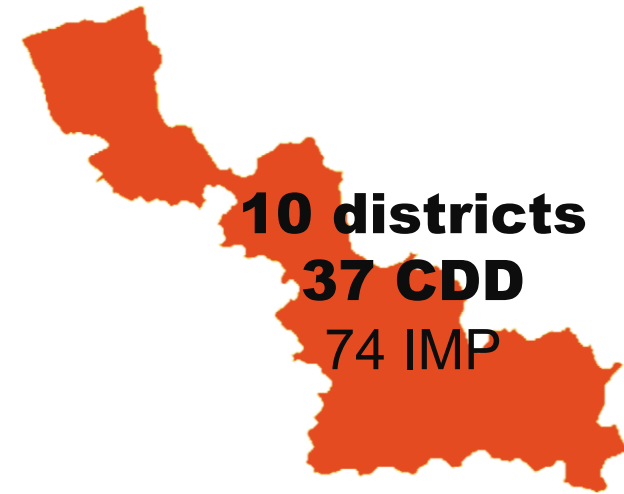


Base de la Licorne

Jeudi 10 Septembre 2026



L'UNSS DANS L'ACADÉMIE DE LILLE



10 districts
37 CDD
74 IMP

Secrétariat administratif*
Hélène ROGÉ
Arthur DROLEZ

SD du Nord



Ludovic LEMPENS
Directeur



Emmanuel NICOLAS
Directeur adjoint



Benoît DECAENS
Directeur adjoint



UNSS
ACADÉMIE
LILLE

WWW.UNSS.ORG



Région
Hauts-de-France

SRégional



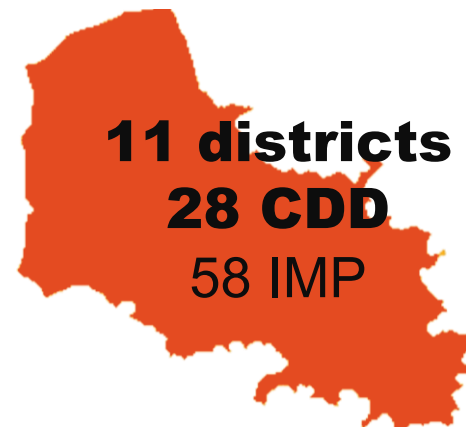
Marie-Agnès DUPUY
Directrice



Aurélie KIRILOV
Directrice adjointe



Chargé de mission



11 districts
28 CDD
58 IMP

Secrétariat administratif*
Arthur DROLEZ
Sylvie LEMANCEL

SD du Pas-de-Calais



Frédéric ROSELLE
Directeur



François POTON
Directeur adjoint



Florence LEMATTRE
Directrice adjointe

Pas de Calais
Le Département

Secrétariat administratif*
Aurélie BODECHON
Cédrine NOEL
Comptable*
Alexandra DELFORGE

SR - Chargé de mission : poste vacant



Chargé de mission



**2025
2026**

Rentrée 2026



**BILAN STATISTIQUES
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
MÀJ AU 31/08/2026**



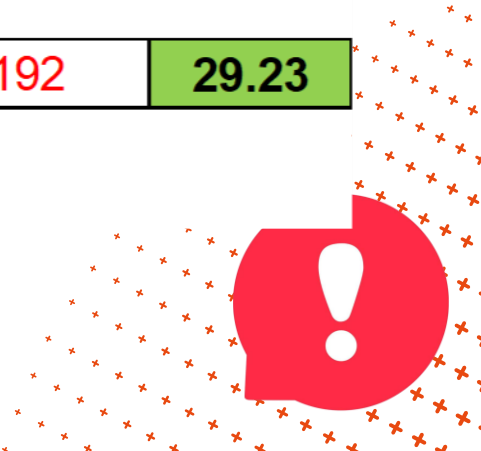
BILAN STATISTIQUES LICENCES 2025-2026 AU 31 AOÛT 2026

STATISTIQUES GENERALES DEPARTEMENT NORD

			EFFECTIF ETABLISSEMENT			LICENCIES / POPULATION SCOLARISEE GARCONS et FILLES				TOTAL LICENCIES 2025-2026	% Licenciés / Population Scolarisée dans le district	% de licenciés		TOTAL LICENCIES 2024-2025	 / 2025-2026	NOMBRE ANIMATEUR AS	TAUX ENCADREMENT Nbre licenciés / Nbre d'animateur AS
DISTRICTS		Nbre AS	Eff JG	Eff JF	Eff Total	Lic JG	% JG	Lic JF	% JF			Garçons	Filles				
1	CAMBRAI	22	5742	6053	11795	1835	31.96	1528	25.24	3363	28.51	54.56	45.44	3248	115	99	33.97
2	DOUAI	33	9498	9238	18736	2573	27.09	1652	17.88	4225	22.55	60.90	39.10	4420	-195	150	28.17
3	DUNKERQUE	37	7271	7130	14401	2367	32.55	1464	20.53	3831	26.60	61.79	38.21	3818	13	132	29.02
4	FOURMIES	9	1742	1640	3382	595	34.16	407	24.82	1002	29.63	59.38	40.62	949	53	29	34.55
5	FLANDRES	15	4434	4503	8937	1333	30.06	948	21.05	2281	25.52	58.44	41.56	2436	-155	70	32.59
6	LILLE	68	18792	17665	36457	5041	26.83	3544	20.06	8585	23.55	58.72	41.28	8415	170	273	31.45
7	MAUBEUGE	21	4456	4355	8811	1405	31.53	955	21.93	2360	26.78	59.53	40.47	2371	-11	85	27.76
8	ROUBAIX	22	4642	4691	9333	1445	31.13	897	19.12	2342	25.09	61.70	38.30	2367	-25	87	26.92
9	TOURCOING	13	2855	2621	5476	851	29.81	494	18.85	1345	24.56	63.27	36.73	1407	-62	51	26.37
10	VALENCIENNES	44	12598	11675	24273	3395	26.95	2117	18.13	5512	22.71	61.59	38.41	5638	-126	216	25.52

TOTAUX	284	72030	69571	141601	20840	28.93	14006	20.13	34846	24.61	59.81	40.19	35069	-223	1192	29.23
--------	-----	-------	-------	--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------	-------

Licenciés 2025-2026 / 2024-2025	-223
---------------------------------	------



2025
2026

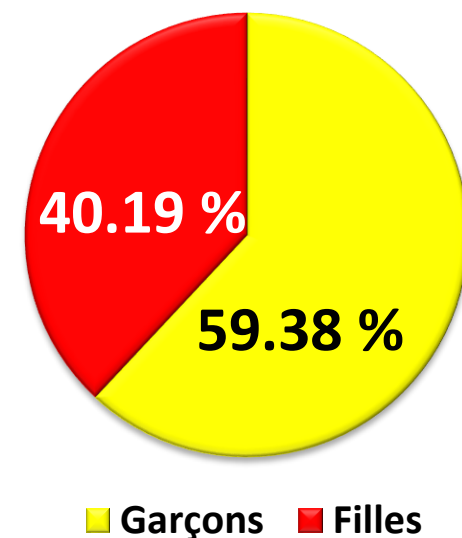
Rentrée 2026



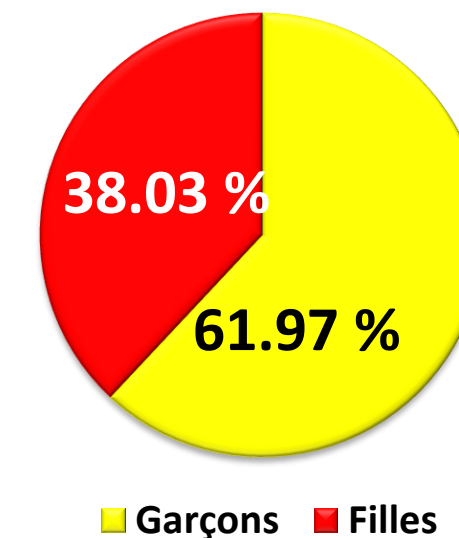
BILAN STATISTIQUES LICENCES 2025-2026 AU 31 AOÛT 2026

	AS	TOTAL LICENCES 2025-2026	% LICENCES / POPULATION SCOLARISEE	% LICENCES GARÇONS	% LICENCES FILLES	LICENCES 2024-2025	PERTE ou GAIN / 2024-2025
UNSS SD NORD	284	34846	24.61	59.81	40.19	35069	-223
% Au NIVEAU NATIONAL			22.79	59.38	40.62		
Nbre Licenciés / Animateur UNSS SD Nord			29.23	CLG	32.70		
				LPO-LYC	22.14		
				LPO-LYC	16.46		
% Au NIVEAU NATIONAL			30.52				

LICENCES Filles –Garçons 2025-2026



LICENCES Filles –Garçons 2024-2025



2025
2026

Rentrée 2026



BILAN **SPORTIF** 25-26 COMPÉTITIONS ET ÉVÉNEMENTS UNSS

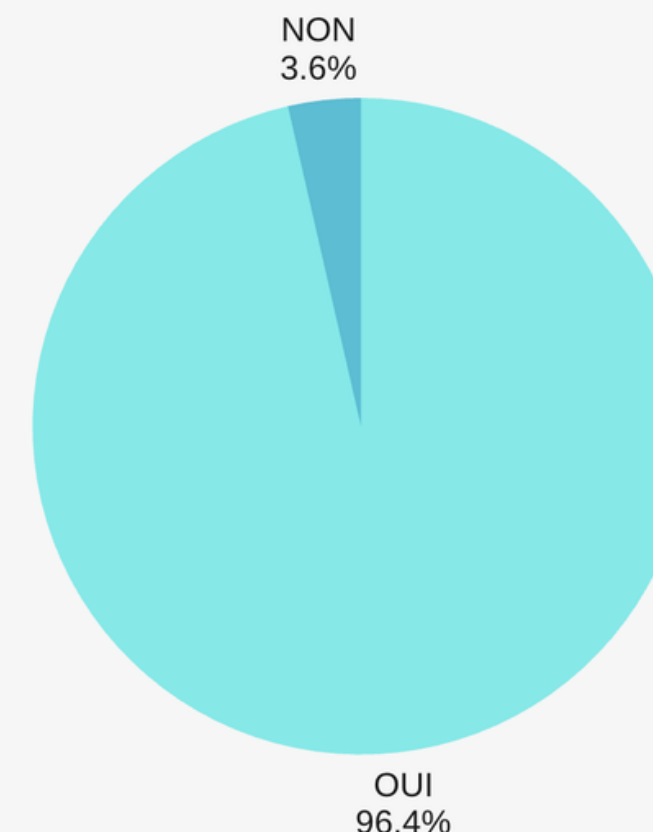
636
COMPÉTITIONS

71.6 % District
455

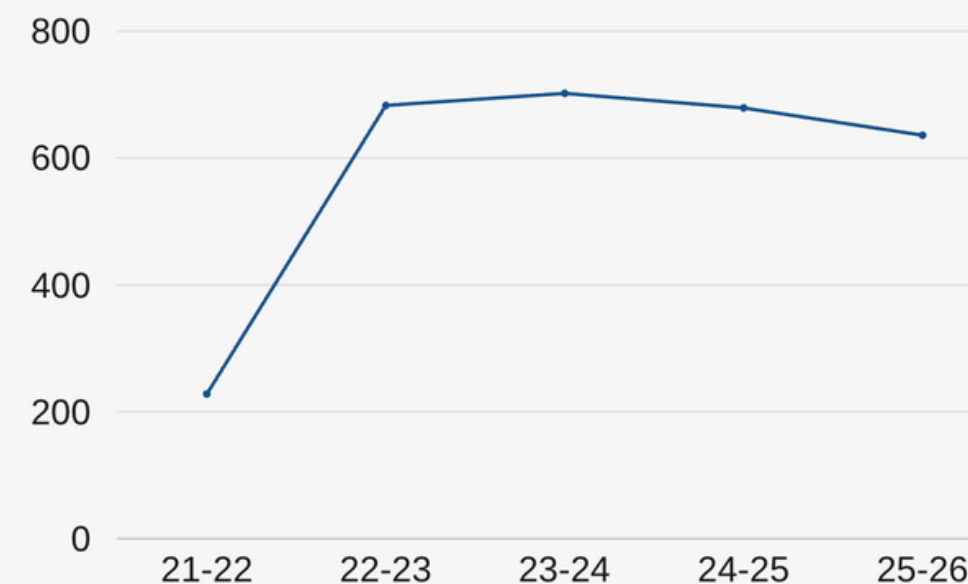
28.3 % Interdistrict / Départemental
Interdépartemental
180

0.1% National
1

PARTICIPATION
DES A.S AFFILIÉES
À AU MOINS 1
COMPÉTITION UNSS



ÉVOLUTION DU
NOMBRE DE
COMPÉTITIONS
ORGANISÉES PAR
LE SD UNSS 59 SUR
LES 5 DERNIÈRES
ANNÉES



2025
2026

BILAN MUTUALISATION

Rentrée 2026

SPORTS 2025-2026



BILAN MUTUALISATION DES TRANSPORTS 25-26



TRANSPORTS COLLECTIFS

554



ÉLÈVES TRANSPORTÉS

24930

57.14 %
2025-2026



ÉLÈVES PARTICIPANTS

43 623



2025
2026

Rentrée 2026



BILAN SAISIE VIE DES A.S 25-26

	DISTRICTS	Nbre AS	TERMINEE	%
1	CAMBRAI	22	12	54.55
2	DOUAI	33	16	48.48
3	DUNKERQUE	37	20	54.05
4	FOURMIES	9	6	66.67
5	FLANDRES	15	9	60.00
6	LILLE	68	29	42.65
7	MAUBEUGE	21	10	47.62
8	ROUBAIX	22	11	50.00
9	TOURCOING	13	5	38.46
10	VALENCIENNES-DENAIN	44	29	65.91

TOTAUX	284	147	51.76
--------	-----	-----	-------

AU 31 AOUT 2026
145 AS ont terminé la vie des AS
51.06 %



2025
2026

Rentrée 2026



SAISIE VIE DES A.S 25-26



Pas de remboursement et pas de prise en charge dans les transports en 2026-2027 si la vie des A.S n'est pas remplie au

LUNDI 12 OCTOBRE 2026 (FERMETURE DU SERVEUR LE 9 OCTOBRE)

Le bilan vous sera envoyé mi-octobre 2026.

Un courrier sera envoyé aux présidents et secrétaires d'A.S.

Vous serez destinataires de la liste des établissements de vos districts.



2026
2027

Rentrée 2026



RAPPELS OPUSS ET PRÉFECTURE

Bonnes Pratiques Rentrée 26-27

Vérifier scrupuleusement les coordonnées de chaque animateur lors de l'affiliation ou après si modifications

Nom - Prénom - Tél - Mail - Activité(s) encadrée(s) - Spécialité(s) Sportive(s)

Vérifier scrupuleusement les coordonnées du président d'A.S lors de l'affiliation ou après si modifications

Nom - Prénom - Tél - Mail

Vérifier scrupuleusement les informations A.S déclarées en prefecture

Nom – Adresse – MÀJ Membres du Comité Directeur – Informations bancaires



Opuss : Mise en place de l'authentification multifacteur (2FA)

Dans l'objectif de renforcer la sécurité des comptes Opuss de l'UNSS, chaque utilisateur doit mettre en place une double authentification avec la méthode qu'il souhaite. Les différentes méthodes sont détaillées dans ce document.

Edit du 25/08/2026 :

Le déploiement de la 2FA est obligatoire à compter du **1er septembre 2026** pour tous

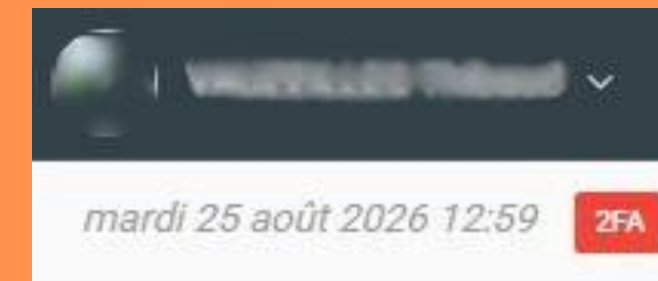
2 situations

J'ai activé la 2FA auparavant



Je continue à utiliser
la même méthode pour m'authentifier

Je n'ai pas encore activé la 2FA



Après m'être connecté,
je suis bloqué sur la page Opuss de la 2FA. Je
consulte ce tuto pour mettre en place la double
authentification.

- Foire aux questions -



- Foire aux questions -

- **J'ai perdu ou oublié mon téléphone, que puis-je faire ?**

Prévenir l'adresse mail dédiée de l'UNSS : 2FA@unss.org

- **Ma messagerie a été piratée et je m'en sers pour la 2FA, que dois-je faire ?**

Allez tout de suite dans votre espace Opuss désactiver la 2FA

Accompagnement des chefs d'établissement

- ❖ Un seul lien pour un accès à 3 catégories de ressources à destination des Chefs d'Etablissement pour les accompagner dans leur rôle de Président d'Association Sportive

<https://www.unss.org/chefs-etablissement-presidents-as>



LE MEMENTO DU PRESIDENT D'AS - Il est un recueil de textes régissant la gouvernance et le fonctionnement des associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS et ne revêt en lui-même aucune valeur normative. Il a été conçu tel un aide-mémoire afin de donner aux présidents d'AS une vue d'ensemble du droit positif applicable dans leur périmètre d'actions et de responsabilités.

CNCE

Commission Nationale des Chefs d'Etablissements

LA CNCE - La Commission Nationale des Chefs d'Établissement (CNCE) est composée d'un chef d'établissement et d'un directeur UNSS par académie. C'est une ressource pour l'entraide, le conseil et le partage de bonnes pratiques



OPUSS - Chaque chef d'établissement dispose d'un accès à cette outil intranet. Retrouvez tutos et documents d'accompagnement destinés aux chefs d'établissement pour prendre en main cet espace personnalisé d'informations indispensables au pilotage de votre AS.



10

Licences

Garçons : 7 / Filles : 3

10 / jour

2

Affiliations

3 en attente de validation

0

Jeunes officiels

Certifications : 0

Derniers articles

Filtrer par niveau

DN

SR

SD

CD

AS

Région

Choisir...

Département

Choisir...

District

Choisir...

Recherche

Recherche personnalisée

Activité

Choisir...

Mot clé

Guide chefs d'établissement x



Lutte contre les violences sexistes et sexuelles_Contrôle honorabilité des intervenants

National 01/09/2026

Vous trouverez dans ce mémo : - une infographie simplifiée permettant de pré...



Memento des Chefs d'Etablissement - Président d'AS

National 19/03/2026

Le « Mémento des chefs d'établissement, présidents d'ass...



CNCE - Commission nationale des chefs d'établissement

National 19/03/2026

La Commission Nationale des Chefs d'Établissement (CNCE) est composée d'un c...



OPUSS - Outil de pilotage des CE, présidents d'AS

National 06/03/2026

Toute personne peut accéder aux informatons à visibilité publique de l'UN...

2026
2027

Rentrée 2026



SAVOIR ROULER A VELO

OBJECTIF: Généraliser la pratique du vélo en autonomie et en sécurité formant les élèves et les enseignants aux bonnes pratiques.

-En 2025-2026, 1974 validations de bloc SRAV pour 792 élèves

-Depuis 2022, 139 enseignants venant de 83 AS différentes (41%)



Formation des enseignants à la pédagogie du savoir rouler et mise à disposition d'un kit matériel (panneau de signalisation)

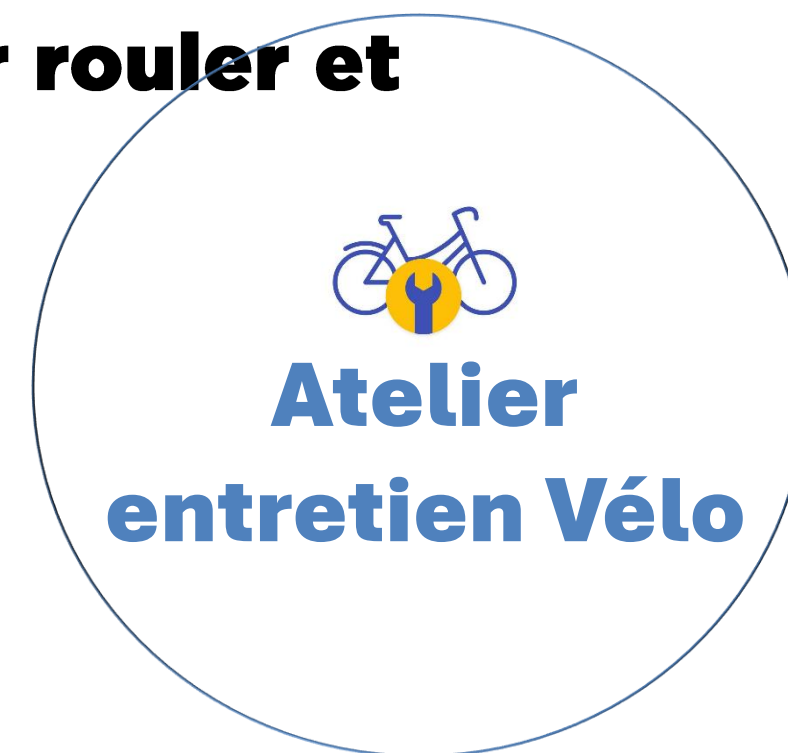


Formation des élèves en établissement



Journée de validation du bloc 3 du SRAV

VOLONTE DE DIVERSIFIER LES LIEUX DE FORMATION ET DE VALIDATIONS DU BLOC 3 : CAMBRAI ? DOUAI ? DUNKERQUE ?



CHALLENGES LYCEES

Bilan des points et des aides financières par district

BILAN CHALLENGES LYCEES 2025-2026

Total points : 282,5 points				
59-District 01 Cambrai				
			3 AS / 7	2 303,85 €
Lycée	PAUL DUEZ	CAMBRAI	7	
L.P	LOUIS BLERIOT	CAMBRAI	6	
L.P	LOUISE DE BETTIGNIES	CAMBRAI	7	
59-District 02 Douai				
			0 AS / 10	
59-District 03 Dunkerque				
			4 AS / 12	1 667,76 €
Lycée	DE L'EUROPE	DUNKERQUE	5,5	
L.P	GUY DEBEYRE	DUNKERQUE	3	
Lycée	NOORDOVER	GRANDE SYNTHÉ	5,5	
L.P.	GUYNEMER	DUNKERQUE	3,5	
59-District 04 Fourmies				
			1 AS / 2	722,96 €
LPO	JESSE DE FOREST	AVESNES SUR HELPE	7	
59-District 05 Flandres				
			2 AS / 4	1 676,51 €
LPO	DU VAL DE LYS	ESTAIRES	7	
Lycée	DES FLANDRES	HAZEBROUCK	7	
59-District 06 Lille				
			7 AS / 20	3 143,25 €
Lycée	MARGUERITE DE FLANDRE	GONDECOURT	4,5	
Lycée	BEAUPRE	HAUBOURDIN	3	
Lycée	JEAN PERRIN	LAMBERSART	6	
Lycée	FAIDHERBE	LILLE	3	
L.P	HOTELIER INTERNATIONAL	LILLE	3	
L.P	DUHAMEL	LOOS	7	
L.P	DINAH DERYCKE	VILLENEUVE D'ASCQ	3	
59-District 07 Maubeuge				
			3 AS / 6	967,50 €
L.P	PIERRE ET MARIE CURIE	AULNOYES-AYMERIES	3	
Lycée	DES NERVIENS	BAVAY	3	
Lycée	PIERRE FOREST	MAUBEUGE	4,5	
59-District 08 Roubaix / 09 Tourcoing				
			5 AS / 11	1 576,55 €
Lycée	CHARLES BAUDELAIRE	ROUBAIX	3	
Lycée	JEAN MOULIN	ROUBAIX	5,5	
Lycée	ESAAT	ROUBAIX	6,5	
Lycée	COLBERT	TOURCOING	3	
L.P	YVES COUSTEAU	WASQUEHAL	3	
59-District 10 Valenciennes				
			6 AS / 13	3 629,97 €
Lycée	JULES MOUSSERON	DENAIN	7	
LPO	EUGENE THOMAS	LE QUESNOY	7	
LPO	ERNEST COUTEAUX	SAINT-AMAND-LES-EAUX	7	
Lycée	WATTEAU	VALENCIENNES	7	
Lycée	DU HAINAUT	VALENCIENNES	4,5	
L.P.	DU HAINAUT	VALENCIENNES	3	

Enveloppe aide aux AS : 27 500 €				
62-District 22 Arras				
			3 AS / 6	1 534,63 €
Lycée	ROBESPIERRE	ARRAS	3	
Lycée	GAMBETTA CARNOT	ARRAS	3	
L.P	ALAIN SAVARY	ARRAS	7	
62-District 25 Boulogne sur mer				
			5 AS / 9	2 012,03 €
Lycée	MARIETTE	BOULOGNE SUR MER	4,5	
Lycée	EDOUARD BRANLY	BOULOGNE SUR MER	3	
L.P.	JEAN CHARLES CAZIN	BOULOGNE-SUR-MER	4,5	
L.P	DES 2 CAPS	MARQUISE	5,5	
LPO	GIRAUX SANNIER	SAINT MARTIN BOULOGNE	4,5	
62-District 27 Calais				
			0 AS / 8	
62-District 31 Lens Liévin Hénin Lycée				
			8 AS / 18	3 275,85 €
L.P	HENRI SENEZ	HENIN BEAUMONT	7	
L.P	JOLIOT CURIE	OIGNIES	7	
L.P	PABLO PICASSO	AVION	2,5	
L.P	LEO LAGRANGE	BULLY-LES-MINES	7	
Lycée	BEHAL	LENS	3	
L.P	BEHAL	LENS	4,5	
L.P	FRANCOIS HENNEBIQUE	LIEVIN	7	
L.P.	VOLTAIRE	WINGLES	3	
62-District 32 Montreuil				
			1 AS / 5	141,87 €
L.P.	JULES VERNES	ETAPLES	4,5	
62-District 34 Saint-Omer				
			0 AS / 6	
62-District 36 Artois Ternoise Lycée				
			9 AS / 15	4 847,17 €
Lycée	ANATOLE FRANCE	LILLERS	7	
L.P	FLORA TRISTAN	LILLERS	3	
Lycée	ANDRE MALRAUX	BETHUNE	7	
Lycée	LOUIS BLARINGHEM	BETHUNE	3	
L.P	ANDRE MALRAUX	BETHUNE	6	
Lycée	MARGUERITE YOURCENAR	BEUVRY	6	
LPO	CARNOT	BRUAY LA BUISSIÈRE	6	
Lycée	D'ARTOIS	NOEUX LES MINES	6	
Lycée	ALBERT CHATELET	SAINT POL SUR TERNOISE	3	

**2025
2026**

Rentrée 2026



NOUVEAUTÉS 26-27

2026
2027

AG RENTRÉE



INFO INSCRIPTION CROSS 2026

L'atterrissage budgétaire de l'année scolaire 2025-2026 permet au Service Départemental UNSS 59 de **renouveler la remise de 50% sur l'inscription cross 2026 uniquement pour les A.S inscrites au cross 2025.**

~~130€~~ **-50%** → 65€

Remarque : Les A.S non inscrites en 2025 devront par contre s'acquitter des 130€.

2025
2026

Rentrée 2026



MODÈLE FICHE ADHÉSION AS ÉLÈVE ET ASSURANCES

Logo de l'AS

Inscription 2026-2027
Association Sportive
Du Etablissement XX de Ville XX

Ce formulaire d'inscription est un modèle type à compléter.
En surligné jaune les informations à modifier ou supprimer.
Les mentions en fin de page 2 sont à faire apparaître obligatoirement (cf. LC affiliation 2026-2027)
Ce bloc texte rouge est à supprimer avant envoi ou impression.

L'association sportive est encadrée par les enseignants d'EPS (et/ou éducateurs spécialisés) et permet à tous les élèves qui le désirent, de pratiquer une ou plusieurs activités sportives et / ou artistiques durant toute l'année scolaire et en complément des heures d'EPS.

L'AS pourra participer à des rencontres organisées par l'UNSS.

Les activités proposées, créneaux d'entraînements et lieux correspondants sont les suivantes :

Quoi	Tennis de table	Football	Escalade
Quand	Le mardi de 12h30 à 13h30	Le mercredi de 13h à 16h	Le lundi de 12h30 à 13h30
où	Le jeudi de 12h30 à 13h30		Le mercredi de 13h à 15h
Enseignant Réfèrent	Gymnase du collège	Plaine des jeux X	Mur du collège
	Monsieur X	Madame Y	Madame W

Quoi	Danse	Pétanque	Ajouter / supprimer lignes et Tableaux le cas échéant
Quand	Le vendredi de 12h à 13h	Le Mercredi de 13h à 15h	
Où	Salle polyvalente Y	Terrain de la mairie	
Enseignant Réfèrent			

La cotisation à l'année est de X €.

Description possible de ce que comporte la cotisation (entraînements, rencontres, sorties, etc.)
Si vous souhaitez un T-shirt / gourde / casquette / etc. de l'AS, il faudra rajouter X €, soit :
X € pour l'année et toutes les activités, avec le XX (TS, Gourde, etc.) de l'Association Sportive
X € pour l'année et toutes les activités, sans le XX (TS, Gourde, etc.) de l'Association Sportive
[liste des possibilités non exhaustives]

Les étapes pour inscrire votre enfant à l'AS :

- Vous complétez le formulaire en page 2 de cette inscription 2026-27.
- Votre enfant ramène le document dûment complété accompagné de la cotisation (en chèque ou espèce ou autre) à son enseignant d'EPS.
- L'enseignant d'EPS saisie les informations sur <https://opuss.unss.org/> et procède à l'inscription de l'élève.

Pour plus d'informations :
Mail équipe EPS ou enseignant d'EPS référent :
Lien site du collège / page facebook AS / instagram AS / etc.

1

Association Sportive De Etablissement XX de Ville XX - Inscription 2026-27
Autorisations parentales. Si le mail parent est renseigné dans ce formulaire d'inscription, un mail vous sera envoyé pour confirmer l'ensemble de ces informations et les coches des mentions légales ci-dessous.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (mère, père, tuteur)

Tél : Mail parent :@.....

Mail élève :@..... autorise l'élève :

Nom :	Prénom :	Sexe :
Né(e) le : / /	Classe (2026-27) :	En situation de handicap : Oui / Non

à s'inscrire à l'Association Sportive de l'établissement XX de ville XX.

Activités souhaitées (par ordre de préférence, en fonction des places disponibles)

Choix numéro 1	Choix numéro 2	Choix numéro 3	Choix numéro 4

Autorisation de déplacement pour les créneaux d'AS (avant et après entraînement) :

J'autorise mon fils, ma fille à XXXXXXXXXXXXXXXX

Pour les rencontres UNSS, le rendez-vous sera précisé à chaque déplacement.

Je prends connaissance des mentions légales ci-dessous concernant le droit à l'image, le règlement général sur la protection des données (RGPD) et les assurances. Je coche les cases en connaissance de causes :

- Mention Droit à l'image

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Lu et approuvé oui ☐ non ☐

- Mention RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et notamment pour s'assurer du respect des conditions d'accès et de participation à ces compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'UNSS présente, à cet égard, un intérêt légitime pour le traitement de telles données. L'adhésion à l'UNSS vaut donc autorisation pour cette dernière de collecter, d'enregistrer, de trier, de lister, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier les élèves n'étant pas autorisés, en application des articles 15 à 18 du règlement fédéral sportif et artistique de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories Etablissement, Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours :

- Sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtées par le ministre chargé des sports.
- Sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées.

En sport-études dans l'activité sportive ou artistique concernée.
Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui le concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse dp@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenay TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Lu et pris connaissance ☐

- Mention Assurances

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération et du règlement fédéral sportif et artistique (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'existence de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée "IA sport +" de la MAIF pour un complément de 18 24€



Scannez ce QR Code si vous souhaitez consulter les garanties complémentaires renforcées IA+ et IA++.
Si vous souhaitez y souscrire, remplissez le bordereau et transmettez le directement à la MAIF (Adresse indiquée sur le bordereau).

Fait à le

Signature du responsable légal :

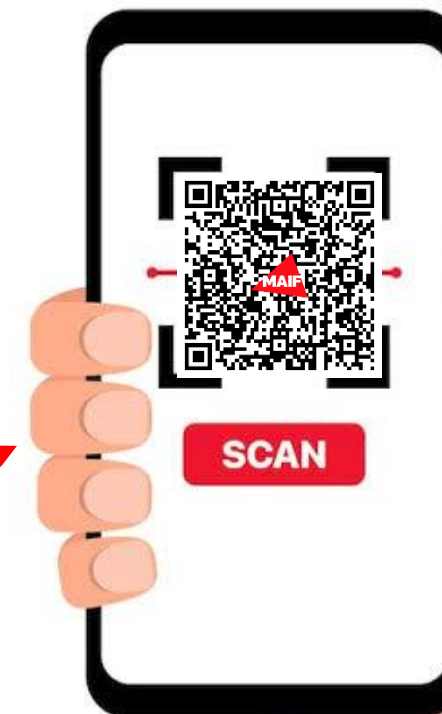
2

OPUSS – ARTICLES SD - GESTION ADMINISTRATIVE DES A.S

Fiche d'adhésion (comprenant le QR Code Assurances
Complémentaires Garanties Renforcées IA+ et IA++) en format
word modifiable à votre convenance.

+

Bandeau assurances complémentaires en format .png pour
insertion sur votre fiche A.S



2026
2027

Rentrée 2026



OPUSS / ARTICLE GESTION ADMINISTRATIVE

2 conseils sur OPUSS

Pour chercher des articles et informations, cliquez sur les petits boutons
DN / SR / **SD** / CD / AS

Pour accéder aux informations de votre A.S, licencier, certifier, inscrire vos
élèves sur une compétition, etc... , **privilégiez le module de droite**

The screenshot shows the OPUSS administrative management interface. On the left is a sidebar menu with options: Accueil, Structures, Licences, Jeunes Officiels, Contenu informatif, Rencontres, Financier, UNSS en chiffres, and Administration. The main content area is titled 'Accueil' and displays several statistics: 23 Licences (8 / jour), 10 Affiliations (3 en attente de validation), and 0 Jeunes officiels (Certifications : 0). Below these are filters for 'Derniers articles' (Filtrer par niveau: DN, SR, **SD**, CD, AS), 'Région' (Toutes), 'Département' (Choisir...), 'District' (Choisir...), 'Recherche' (Recherche personnalisée), 'Activité' (Choisir...), and 'Mot clé' (Choisir...). The bottom section shows two articles: 'GESTION ADMINISTRATIVE COORDONNATEURS DISTRICT DEPARTEMENT DU NORD 2026-2027' and 'GESTION ADMINISTRATIVE DES AS DEPARTEMENT DU NORD 2026-2027'. On the right side, there are two informational boxes: 'Assurance - Contrat Fédéral' and 'Important'. At the bottom right, a red box highlights a grid of modules: Mon Département, Mon carnet AS, Mes licenciés, Mes jeunes officiels, Mes rencontres, Mes résultats, Mes notifications, Mon calendrier, and Mes articles. A red arrow points from the 'SD' button in the filters to the 'Mes résultats' module. Another red arrow points from the 'Important' box to the 'Mes notifications' module. A large red exclamation mark is in the bottom right corner.

2026
2027

Rentrée 2026



OPUSS / ARTICLE GESTION ADMINISTRATIVE

Pour accéder à tous les documents administratifs permettant le fonctionnement de votre A.S, cliquez sur l'article "Gestion Administrative des A.S"



2026
2027

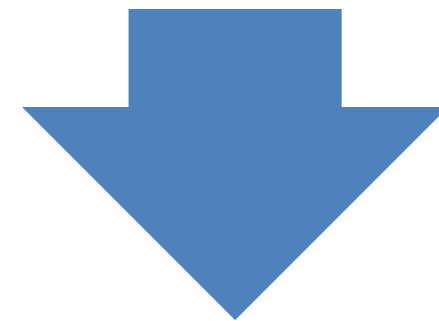
Rentrée 2026



EPPCS ET ORGANISATIONS UNSS



Proposer aux établissements qui proposent des EPPCS d'associer leurs élèves aux organisations de district (Cross de District par exemple) et pourquoi pas départementales ???



Un projet à définir par le district avec les A.S intéressées

2025
2026

Rentrée 2026



LANCEMENT 1° RENCONTRE UNSS BOCCIA

UNSS 59 ACADÉMIE LILLE NORD

Rencontre UNSS BOCCIA

SPORT-PARTAGÉ

MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

SPORT PARTAGÉ

ENSEMBLE AU-DELÀ DES DIFFÉRENCES

PARTAGE RESPECT SOLIDARITÉ

INCLUSION PLAISIR PERFORMANCE

LE SPORT NOUS RASSEMBLE, LE PARTAGE NOUS GRANDIT!

LIEU VILLENEUVE D'ASCQ

OUVERT À TOUS COLLÈGES & LYCÉES MIXITÉ - HANDICAP / VALIDES

UNSS 59, LE SPORT SCOLAIRE POUR TOUS!

Un courrier avec bulletin d'inscription sera envoyé à partir du 8 septembre 2026 à tous les établissements scolaires du département et aux établissements spécialisés.

OBJECTIFS :

- Découvrir cette activité.
- Créer du lien entre établissements spécialisés et AS participant.
- L'inclusion : Favoriser le « vivre ensemble ».
- Changer le regard sur le handicap grâce à une double mixité (filles/garçons et valides/ élèves en situation de handicap(MDPH))



2025
2026

Rentrée 2026



“FILLES EN NORD”

UNSS 59

Filles en Nord

#FillesActives

AMBITION DU PROJET :

Un véritable programme pour développer et fidéliser les jeunes filles au sein de l'AS.

EN PROPOSANT UN PROGRAMME SUR TOUTE L'ANNÉE POUR :

 DÉCOUVRIR
 →
  PRATIQUER
 →
  PROGRESSER
 →
  SENSIBILISER

!!! 3 JOURNÉES OBLIGATOIRES PROGRAMMÉES SUR L'ANNÉE AU TRAVERS DES PARCOURS SUIVANTS !!!

DÉCOUVERTE
HIP-HOP/DOUBLE DUTCH



PLAISIR
CURIOSITÉ
DÉCOUVERTE

SPORTIF
BOXE / SPIKEBALL



DÉFI
DÉPASSEMENT DE SOI
CONFIANCE

SANTÉ
MARCHE NORDIQUE /
ACTIVITÉS DE LA FORME



SANTÉ
BIEN-ÊTRE
ÉQUILIBRE

Ensemble partageons plus que du sport!

UNSS
59

Nord
le Département est là

ENGAGEMENT

PROGRAMME « FILLES EN NORD » 2026-2027

CODE AS

Etablissement :

Ville :

ENSEIGNANT RESPONSABLE :

NOM : PRENOM :

EMAIL :

PORTABLE :

L'as s'engage à participer aux 3 journées du programme « filles en Nord »

EFFECTIF ENVISAGE :

A RENVoyer PAR EMAIL : ludovic.lempens@unss.org

POUR LE LUNDI 09 OCTOBRE 2026 dernier délai

Date d'envoi :

Signature de Madame, Monsieur le Chef d'établissement
ou de Madame, Monsieur le Secrétaire d'A.S.





MASTERCLASS “OUI AU HANDICAP- NON À LA DISCRIMINATION”

La Masterclass « **Oui au handicap, non à la discrimination** » est un projet éducatif et sportif organisé par le service départemental du Nord pour sensibiliser les collégiens aux différents handicaps et à l'inclusion.

Objectifs et déroulement du dispositif :

- **Sensibilisation** : Le projet vise à faire découvrir aux élèves **les diverses formes de handicap, en mettant l'accent sur les troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, dysphasie)**.
- **Approche artistique et pratique** : Les sessions s'appuient sur des supports variés, comme des représentations théâtrales (par exemple la pièce « Hugo ») suivies de débats, ainsi que des ateliers pratiques et parasportifs.
- **Implication des jeunes** : Des lycéens (notamment de l'AS sport partagé [du Lycée Raymond Queneau de Villeneuve-d'Ascq](#)) participent activement à la formation des collégiens qui deviennent à leur tour ambassadeurs ou animateurs d'ateliers dans leur AS et établissements.



2025
2026

Rentrée 2026



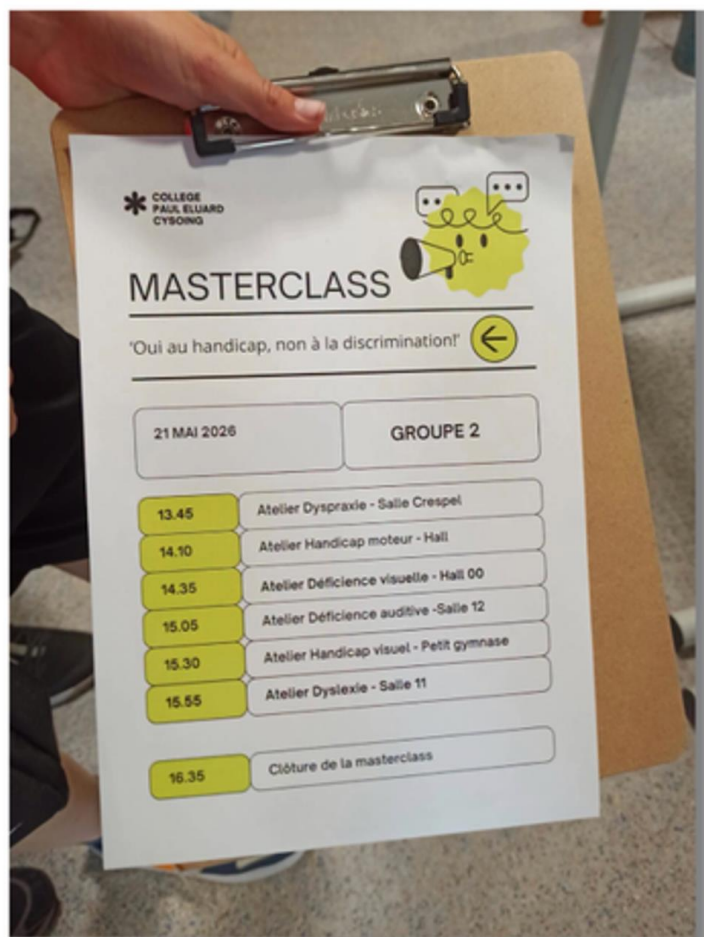
MASTERCLASS “OUI AU HANDICAP- NON À LA DISCRIMINATION”

Pour mettre en place ce dispositif au sein de votre établissement ,
le service départemental vous accompagne :

- Réunion avec les collègues porteurs du projet
- Mise à disposition du matériel
- Gère la formation des jeunes officiels encadrants les ateliers
- Accompagne sur l'organisation du dispositif

CONTACTS et INSCRIPTIONS AUPRES DE :

- **ANTOINE Christophe : CDD UNSS Lille**
christophe.antoine@ac-lille.fr – 06 84 30 18 82
 - **LEMPENS Ludovic : UNSS SD Nord**
ludovic.lempens@unss.org – 06 63 39 38 09
- Avant le 25 novembre 2026**



2026
2027

Rentrée 2026



JNSS 16 SEPTEMBRE 2026/ Communication

JNSS 2026 / 16 septembre
Communiquez sur vos
actions et organisations
Merci !!!

Courrier JNSS envoyé dans
tous les établissements le
7/09/2026



Envoyez-nous 3 photos de votre JNSS en utilisant
ce modèle : simple et rapide (**3' chrono**)



Scannez le QR code

Si vous avez déjà un compte canva : accédez
directement au modèle et modifiez

Si vous n'avez pas de compte canva,
connectez vous avec un simple e-mail ou
votre compte google, apple, facebook, ...

Commencez à créer dès
maintenant.



1080 x 1080 px

Voir le modèle



Connectez-vous ou inscrivez-
vous en quelques secondes

Utilisez votre e-mail ou un autre service pour
continuer avec Canva (c'est gratuit !)

Continuer avec Google

Continuer avec un e-mail

Continuer avec Apple

Continuer avec Facebook

Continuer d'une autre façon

En continuant, vous acceptez les Conditions
générales d'utilisation de Canva. Consultez notre
politique de confidentialité.



Réalisez un "tap" sur chaque photo
puis sur l'icone "remplacer" et
choisissez une photo de la
photothèque de votre téléphone

Réalisez un "tap" sur la zone de
texte et modifiez le nom de votre
établissement

Téléchargez votre design et
envoyez-le par mail à
sd059@unss.org
avant le 25/09



ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT FÉDÉRAL / CATÉGORIES

- ➔ Catégorie Excellence : Le statut des élèves inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau au 1er septembre est conservé pour l'année scolaire entière (septembre à août).
- ➔ Catégorie Sport Partagé : les élèves valides inscrits dans les sections sportives dont les activités sont pratiquées en catégorie OPEN peuvent participer en sport partagé.
Ex : un lycéen valide inscrit en section sportive hip-hop pourra être intégré à la composition d'équipe sport partagé.
- ➔ Participation des élèves post-bac : la participation aux championnats spécifiques LP est autorisée pour tous les élèves/étudiants scolarisés dans un LP.

ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT FÉDÉRAL / COMPOSITION ÉQUIPES



Composition des équipes dans les sports individuels :

Chaque délégation comprend :

- 4 compétiteurs (sauf activités artistiques et pétanque)
- **Aucun remplaçant**
- 1 jeune arbitre ou jeune juge non compétiteur certifié académique

Selon les activités, le JA ou JJ est demandé par équipe ou par A.S ou par Académie. **Dans le cas où il est demandé par équipe ou par A.S, la CMN de l'activité précise les modalités de remplacement.**

- 1 jeune coach compétiteur certifié académique et compétiteur
- 2 accompagnateurs (sauf lorsqu'il est nécessaire d'avoir des encadrants supplémentaires, pour les A.S engagées en sport partagé ou pour les A.S se déplaçant par leurs propres moyens de transport)

2026
2027

Rentrée 2026



ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT FÉDÉRAL / LISTES D'ACTIVITÉS



Activités passant de la Liste 2 à la Liste 1:

SKI NORDIQUE



Activités passant de la Liste 1 à la Liste 2:

HALTÉROPHILIE , GYMNASTIQUE RYTHMIQUE, GYMNASTIQUE AÉROBIC



Activités nouvelles intégrées à Liste 2:

GYMNASTIQUE ACRO-AÉRIENNE

Déclarations des dispositifs particuliers



❖ Conformément à l'article 18 du règlement fédéral UNSS (RFSA) :

« Les élèves inscrits dans un dispositif d'établissement autorisant un aménagement horaire de la scolarité hors sport-études, pour permettre aux élèves une pratique renforcée de l'activité sportive et artistique concernée (ex: classes à horaires aménagés, académies...), non autorisés à participer en catégorie Établissement ; »

- Ces élèves ne peuvent participer aux compétitions UNSS qualificatives en catégorie Établissement ;
- Ces élèves sont dans l'obligation de participer aux compétitions UNSS qualificatives en catégorie Excellence.

❖ Un courrier est envoyé dans tous les établissements pour déclarer les dispositifs particuliers avant le 30 septembre via un formulaire en ligne [ICI](#)

- *Votre établissement accueille-t-il des élèves bénéficiant d'un dispositif spécifique favorisant une pratique renforcée des activités sportives de l'AS ?*
- *Ce dispositif prévoit-il un aménagement de leur emploi du temps ?*
- *Si vous avez répondu positivement aux deux questions ci-dessus, merci de nous préciser l'activité sportive concernée : ...*
- *Merci inscrire les élèves concernés par le dispositif en Excellence dans cette activité sportive.*





ASSURANCE

Lors de l'affiliation pour l'année scolaire 2026-2027, chaque A.S devra indiquer dans OPUSS son choix concernant sa couverture assurantielle à compter du 1er janvier 2027

- **OPTION 1 : adhérer au contrat fédéral UNSS-MAIF**

Le contrat comprend notamment : la responsabilité civile de l'A.S, la couverture individuelle accident des licenciés, des garanties complémentaires fédérales, une gestion administrative simplifiée par l'UNSS.

Tarifs du Contrat Fédéral :

- Partie fixe : 7,83 €TTC pour la période janvier-aout 2027, soit le prorata de 11,75€TTC pour une année complète.
 - Partie variable : 0,35€TTC/licenciés pour la période janvier-aout 2027 soit le prorata de 0,53€/licencié TTC pour une année complète.
- Ces AS peuvent également souscrire, directement auprès de la MAIF, à des garanties optionnelles complémentaires pour tous leurs licenciés sous la forme IA+ à 18,24€ TTC ou une IA++ (pour sports à risque) à 67,33€TTC.

- **OPTION 2 : conserver son propre assureur (MAIF ou autre)**

Remarque : les A.S déjà assurées auprès de la MAIF demeurent couvertes jusqu'au 31 décembre. La MAIF les accompagnera dans la transition vers ce nouveau dispositif.



1 Le contrat fédéral : pourquoi y adhérer ?

Un contrat protecteur et une gestion simplifiée

01

Mutualiser

Les risques et les coûts d'assurance de l'UNSS et des associations sportives.

02

Simplifier

Le pilotage du contrat par l'UNSS et la déclaration des sinistres sur un contrat unique pour les AS.

03

Renforcer

Des garanties renforcées et des garanties complémentaires incluses sans surcoût.

2.3 Le contrat fédéral et ses garanties

Les bénéficiaires

PERSONNES MORALES

- **L'UNSS** en tant que personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public.
- **Les associations sportives scolaires (AS)** affiliées à l'UNSS, pour toutes leurs activités.

PERSONNES PHYSIQUES

- Dirigeants et membres élus des instances de l'UNSS et des AS, ainsi que les chefs d'établissement.
- Personnels salariés et préposés des structures assurées.
- Enseignants d'EPS et encadrants intervenant dans le cadre des activités UNSS — animateurs.
- Arbitres, juges, officiels et jeunes officiels désignés par l'UNSS ou les AS.
- Bénévoles et personnes apportant leur concours occasionnel — accompagnateurs.
- Pratiquants — licenciés — dans le cadre des activités couvertes.
- Participants non licenciés aux manifestations expressément déclarées : découverte et promotion.



Le contrat fédéral couvre les entraînements A.S, réunions et événements A.S, participations aux compétitions UNSS et tous les déplacements associés (y compris les déplacements jurys convoqués).

2.2 Le contrat fédéral et ses garanties

Les garanties accordées à l'UNSS, aux AS et aux personnes physiques assurées

6

garanties
complément
aires

01 Responsabilité civile -
Défense

02 Individuelle accident

03 Assistance

04 Protection contre les
violences

05 Responsabilité des
dirigeants

06 Dommages aux biens



En ce qui concerne la location de véhicule, **le contrat fédéral n'assure pas les dégâts sur le véhicule loué** : il convient, comme avant, de souscrire une assurance complémentaire, soit auprès du loueur, soit auprès de la MAIF (à la journée ou à l'année).

2026
2027

AG RENTRÉE CDD UNSS



MAIF / CONTRAT FÉDÉRAL

3.1 La cotisation

Une couverture accessible dès le 1^{er} septembre 2026 et au 1^{er} janvier 2027 pour les AS assurées par la MAIF

Pour les AS assurées MAIF qui décident de rejoindre le contrat fédéral au 1er janvier	
SAISON COMPLÈTE 2026-2027	JANVIER - AOÛT 2027
11,75 € / AS + 0,53 € / licencié	7,83 € / AS + 0,35 € / licencié
GARANTIES OPTIONNELLES CORPORELLES	IA sport + 18,24 €
	IA sport ++ 67,33 €
sports de catégorie 1	
Souscription directe auprès de MAIF, proposée par l'association sportive	



Le prix du contrat étant basé sur une partie fixe + une partie qui est fonction de nombre de licenciés, le paiement se fera en 2 fois :

- 1^{er} trimestre de l'année civile : un premier paiement qui se fera sur la base du nombre de licenciés au 1^{er} janvier
- Fin d'année scolaire : un second paiement pour tenir compte des élèves licenciés du 1^{er} janvier à la fin de l'année.

4 MAIF accompagne l'UNSS dans cette transformation majeure

Quatre actions en cours pour préparer le passage au contrat fédéral

01 D'ICI AU 31 OCTOBRE

Recueillir le choix des AS assurées MAIF

Campagne email et courrier en cours : chaque AS choisit, pour le 1er janvier 2027, entre son contrat local et le contrat fédéral.

02 À L'ÉCHÉANCE DES CONTRATS DES AS NON ASSURÉES MAIF

Les intégrer au contrat fédéral si elles le souhaitent

03 DANS LES PROCHAINS JOURS

Diffuser les options corporelles et relancer sur le choix

Les formulaires seront adressés aux AS assurées MAIF ; ils sont déjà disponibles sur OPUSS.

04 PROCHAINEMENT

Organiser un second webinaire pour les AS

MAIF et l'UNSS préparent conjointement un nouveau temps d'information dédié aux associations sportives.

Contrôle d'honorabilité concernant les intervenant(e)s dans le cadre de l'UNSS

Rentrée 2026-2027

24/08/2026

Nouveautés rentrée septembre 2026



- **Effacement automatique de tous les accompagnateurs sur OPUSS** : Obligation pour chaque AS de (re)créer une fiche “accompagnateur” et de rentrer les informations sur OPUSS pour chaque accompagnateur de l’AS.
Merci d’accorder la plus grande vigilance à la saisie des informations (orthographe, date de naissance...).
 - En cas d’erreur empêchant le contrôle d’honorabilité de l’accompagnateur, un mail sera envoyé au chef d’établissement, président de l’AS lui demandant de corriger les informations sur OPUSS.
- **Création obligatoire d’une licence UNSS pour tous les accompagnateurs d’AS** pour pouvoir effectuer le contrôle d’honorabilité (Article 2 RFSA).
NB : les professeurs d’EPS ne sont pas des accompagnateurs d’AS.
Rappel : pour enregistrer un accompagnateur sur OPUSS, la méthode est ordonnée :
 1. Créer la fiche accompagnateur
 2. Lui créer une licence adulte
- **Modification de l’annexe 1 du RFSA -Agrément accompagnateur hors enseignant d’EPS-** avec la mention à remplir et signer par l’accompagnateur sur l’engagement d’avoir un comportement et tenir un discours conforme aux valeurs de la République + formulaire de demande de prise de licence. **(en téléchargement page suivante)**
Rappel : ce document doit être présenté lors des rencontres UNSS
- **Téléversement de l’agrément** signé lors de la prise de licence Accompagnateur sur OPUSS (non obligatoire)

Pour toutes questions : envoyer un mail à honorabilite@unss.org



Agrément Accompagnateur version 2026-27 à téléverser sur OPUSS



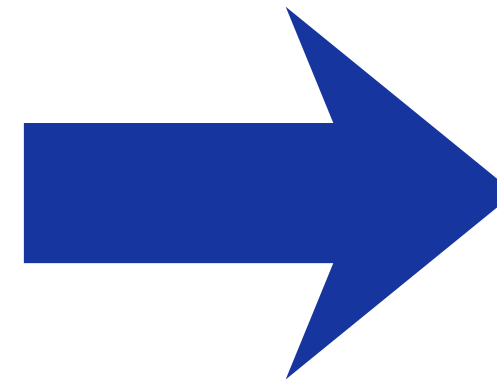
Nouveau document > Il devient recto verso

Recto : Formulaire de demande de licence adulte accompagnateur

Verso : Agrément accompagnateur

> Avec un seul document, sont récupérées l'ensemble des informations de l'accompagnateur qu'il faut ensuite saisir sur OPUSS :

- Informations identité pour prise de licence
- Informations sur process du contrôle honorabilité (catégorie 3)
- Informations identité pour contrôle honorabilité (catégorie 3)
- Validation du président d'AS
- Engagement de l'accompagnateur au respect des valeurs de la République



Rappel : pour enregistrer un accompagnateur sur OPUSS, la méthode est ordonnée : 1) créer la fiche de l'accompagnateur
2) lui créer une licence adulte

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire

DEMANDE DE LICENCE ADULTE
ACCOMPAGNATEUR(RICE)

ANNEXE 1 recto

La licence est obligatoire pour tous les accompagnateurs d'AS (hors enseignant(e) d'EPS) participants aux rencontres UNSS. Pour créer votre licence sur OPUSS, merci de remplir l'encadré correspondant à votre catégorie. Tous les champs sont obligatoires. L'UNSS contrôlera l'honorabilité des accompagnateurs qui ne sont pas des personnels de l'Etat et/ou qui n'ont pas de carte professionnelle d'éducateur sportif. Ces derniers sont contrôlés selon d'autres procédures.

Catégorie 1 : personnel Education Nationale ou personnel du ministère de l'agriculture ou personnel du ministère des armées.

- Adresse email (@ac-academie.fr obligatoire pour les personnels de l'Education nationale, @educagri.fr obligatoire pour les personnels du ministère de l'agriculture, @intradef.gouv.fr obligatoire pour les personnels du ministère des armées):
→

En cas d'absence d'adresse mail professionnelle correspondant à un des modèles indiqués, merci de remplir vos données dans la catégorie 3.

- Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur NOM _____ Prénom _____
- Date de naissance _____ Téléphone _____

Catégorie 2 : Educateur sportif avec carte professionnelle

Je certifie être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité : ☐ OUI ☐ NON

En cas d'absence de carte professionnelle valide, merci de remplir vos données dans la catégorie 3.

- Adresse mail : _____
- Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur NOM _____ Prénom _____
- Date de naissance _____ Téléphone _____

Catégorie 3 : Autre intervenant auprès de mineurs

La licence que vous sollicitez vous permet d'accéder aux fonctions d'accompagnateur de l'AS. A ce titre, les éléments constitutifs de votre identité seront transmis par l'UNSS aux services de l'Etat (via la plateforme gouvernementale SI-Honorabilité) afin qu'un contrôle automatisé de votre honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

Dans l'hypothèse où le contrôle mettrait en évidence une condamnation incompatible avec les fonctions exercées, une notification vous sera adressée, ainsi qu'à l'UNSS et à l'AS au sein de laquelle vous exercez comme accompagnateur. Vous serez alors dans l'obligation de quitter vos fonctions. Une attention particulière doit être portée à l'écriture des noms et prénoms (traits d'union, cédilles, accents, espaces ...) qui doit être conforme à la pièce d'identité.

- Qualité (à entourer) : Ancien élève de l'établissement / Parent d'élève de l'établissement / Etudiant / Stagiaire / Retraité / intervenant sportif
- Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur
- NOM de naissance _____ NOM d'usage _____
- Prénom 1 _____ Prénom 2 _____ Prénom 3 _____
- Adresse email _____
- Téléphone _____
- Date de naissance _____ Pays de naissance _____ Département de naissance _____
- Commune de naissance _____ Code postal Commune de naissance _____
- Département de résidence _____ Département d'exercice _____

• Vos données sont collectées, enregistrées, triées, listées et stockées par les services internes de l'UNSS aux fins de gestion des compétitions organisées par cette dernière et notamment pour s'assurer du respect des conditions réglementaires d'accès et de participation à ces compétitions. L'UNSS présente, à cet égard, un intérêt légitime pour le traitement de ces données. Dans certains cas, ses sous-traitants (assureur, hébergeur de données...) peuvent en être destinataires, pour mener à bien leurs missions. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, que vous pouvez exercer en adressant une demande par courriel sur la messagerie dpo@unss.org. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal adressé au 3 place de Fontenay TSA 8075 - 75334 Paris Cedex 02.

• Dans le cadre des rencontres organisées par l'UNSS, celle-ci peut réaliser des clichés fixes ou animés des participants. La prise de licence à l'UNSS vaut acceptation de : (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant leur exploitation (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement, de l'image et des éléments de personnalité du licencié, dans le cadre d'opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle, sous tout format et sur tout support. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Mention droit à l'image lue et approuvée : ☐ OUI ☐ NON

Fait à _____, le _____ Signature de l'accompagnateur(rice) : _____

1/2

Télécharger le document <ICI>

A l'attention des chefs d'établissement - présidents d'AS et des enseignants d'EPS



Rappel de la démarche :

1. Proposition d'entrée d'un nouvel accompagnateur dans l'AS à effectuer auprès du comité directeur de l'AS.
2. Si l'accompagnateur est un éducateur sportif avec une carte professionnelle, le président d'AS vérifie la validité de la carte en scannant le QR code présent sur la carte professionnelle.
3. Le comité directeur de l'AS valide l'entrée d'un nouvel accompagnateur dans l'AS.
4. Création du profil accompagnateur sur OPUSS par le président d'AS ou un enseignant d'Education Physique et Sportive
5. Création de la licence adulte sur OPUSS par le président d'AS ou un enseignant d'EPS 6. Le président d'AS signe l'agrément qui devra être présenté lors des rencontres UNSS (Annexe 1 RFSA verso)



Union Nationale
du Sport Scolaire

ATTESTATION D'AGREMENT DES ADULTES,
ACCOMPAGNATEURS D'EQUIPES,
HORS ENSEIGNANT(E)S D'EPS

ANNEXE 1 verso

Document à présenter à l'accueil de toutes les rencontres UNSS

Je soussigné(e), président(e) de l'Association Sportive du, n° d'AS

Ville, Académie

Autorise :
Madame - Monsieur (rayer la mention inutile + indiquer Nom de l'accompagnateur)

N° licence UNSS

A participer au championnat ou festival UNSS de l'année scolaire pour, conformément aux dispositions statutaires obligatoires pour les Associations Sportives scolaires, et à l'article R 552-2 du code de l'éducation.

☐ Accompagner les élèves (pas de compétence sportive ou artistique) pour les rencontres UNSS des activités sportives ou artistiques suivantes :

☐ Encadrer les élèves (compétence sportive ou artistique) pour les rencontres UNSS des activités sportives ou artistiques suivantes :

Fait à, le..... Signature du (de la) Président(e) de l'Association Sportive

Cachet de l'établissement

Cadre réservé à l'accompagnateur :

Je soussigné(e),, accompagnateur(rice) de l'AS citée ci-dessus, m'engage à avoir un comportement et tenir un discours conformes aux valeurs de la République (respect des droits de l'enfant, laïcité, lutte contre les violences, les discriminations et les stéréotypes, promotion de l'égalité notamment entre les filles et les garçons).

Fait à, le..... Signature de l'accompagnateur(rice) :

2/2

A savoir :

- En cas de saisie erronée des coordonnées de l'accompagnateur sur OPUSS, le président d'AS recevra un mail de la part de l'adresse honorabilite@unss.org lui demandant de corriger les informations sur OPUSS
- Tutoriel prise en main OPUSS pour un président d'AS : <https://opuss.unss.org/article/92648>

[Télécharger le document <ICI>](#)

**2025
2026**

Rentrée 2026



QUELQUES DATES

2025
2026

Réunion CDD / Rentrée 2026



DATES FIXÉES AU 2/09/2026

- 08 au 10/09 : AG DES DISTRICTS UNSS
- 16/09 : JOURNÉE DU SPORT SCOLAIRE
- 07/10 : RAIDS D'AUTOMNE ACADÉMIQUE (DOUAI + MARQUISE + WINGLES)
- 13/10 : TROPHÉE DES CHAMPIONS UNSS
- 18/11 : FINALE DISTRICT CROSS-COUNTRY
- 02/12 : FINALE DÉPARTEMENTALE CROSS-COUNTRY
- 16/12 : FINALE ACADÉMIQUE CROSS-COUNTRY
- 10 au 14/05 : CF DANSE CHOREGRAPHIÉE LYCÉES (CAUDRY)
- Fin-Mai/Début Juin : CF HANDBALL EXCELLENCE FILLES
- 2/06 : URBAN DEFI'LLES





QUESTIONS DIVERSES



Union Nationale du Sport Scolaire

Service Départemental UNSS 59
20 avenue de la Chatellenie 59650 Villeneuve d'Ascq / 03 20 53 39 28

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS 59

Sur nos réseaux sociaux :

